



AVIS DE CONVOCATION

61 CONGRÈS ANNUEL
Fredericton Inn
17 au 20 avril 2024

Destinataires: Sections locales affiliées, Conseils des syndicats provinciaux et Groupes d'occupations provinciaux

Conformément aux Statuts et Règlements du SCFP NB, je vous avise par la présente que le 60^e Congrès annuel du SCFP NB aura lieu au Fredericton Inn du 17 au 20 avril 2024.

16h - Pause (15 minutes)

16h15 Élections des Comités permanents

DATES ET HEURES

Mercredi – 17 avril

11h Inscription commence
11h 30 Orientation pour nouveaux délégués
13h Début du congrès
5-5h30 Ajournement

18h30 – 22h Soirée sociale «

Jeudi – 18 avril

9h Reprise du congrès
12h – 13h30 Repas
13h30 Reprise du congrès
16h - Pause (15 minutes)
16h15 Élections des Comités permanents

Vendredi – 19 avril

8h Déjeuner avec les dirigeants nationaux
9h Reprise du congrès
12h – 13h30 Repas
13h30 Reprise du congrès
16h30 Forum pour candidates/candidats suite à l'ajournement

21h – 1h Soirée dansante

Samedi – 20 avril

9h00 Reprise du congrès
Élections des dirigeantes/dirigeants
Ajournement

Représentation

- Une section locale payant une capitation pour cent (100) membres ou moins a droit à deux (2) délégués et un (1) délégué de plus pour chaque tranche additionnelle de cent (100) membres, ou une fraction de ce nombre (voir tableau)
- Les conseils de districts, conseils de syndicats provinciaux ou groupes d'occupations provinciaux ont droit à un (1) délégué par conseil ou groupe. Ces représentants doivent être membres d'une section locale affiliée au SCFP versant une capitation au SCFP NB.

Lettres de créance

Les lettres de créances sont incluses selon les paiements de capitation remis au SCFP NB par votre section locale respective. Veuillez faire parvenir la copie blanche à l'adresse mentionnée. La copie jaune doit être remise au délégué/à la déléguée. Vous pouvez nommer les délégués substitués et ceux-ci peuvent assister sans toutefois avoir le droit de parole ou de vote à moins de remplacer un délégué absent/une déléguée absente.

Inscription

L'inscription des délégués peut se faire par courrier ou en ligne sur le site du SCFP NB **au plus tard le 1^{er} mars 2024** afin de nous aider dans la planification et nous permettre de préparer la documentation nécessaire et la distribuer à l'avance aux délégués.

Droits

Le droit d'inscription est de 125\$ par délégué ou délégué substitut. **Si l'inscription se fait par courrier, veuillez inclure votre chèque avec le formulaire pour délégués. Pour l'inscription en ligne, veuillez faire parvenir votre chèque à Kimberly Copp, secrétaire-trésorière, puisque les droits doivent être acquittés au moment de l'inscription.** Veuillez libeller vos chèques à "SCFP NB".

Inscription pour observateurs – l'information et le formulaire sont inclus.

Résolutions et amendements statutaires

Conformément à l'article 4.7 des Statuts et Règlements, toutes les résolutions qui doivent être considérées au congrès doivent être soumises au plus tard le 17 janvier 2024. Toutes ces résolutions doivent être signées par le/la président/présidente et le/la secrétaire de l'affilié. Les présidentes/présidents provinciaux ont fait la distribution desdits formulaires par courriel en décembre. Les résolutions d'urgence présentées au congrès moins de quatre-vingt-dix (90) jours avant l'ouverture de celui-ci peuvent être

considérées seulement s'il y a consentement des deux tiers du vote majoritaire des délégués.

Hébergement

Un bloc de chambres a été réservé à Fredericton Inn au coût suivres;

DUS – Drive Up with One Queen Bed - \$109
DS – One Queen Bed and Sofa Bed - \$119
DT – Two Queen Beds - \$129
EK – King in the Tower - \$139
ES – One Queen Bed in the Tower - \$139

Fredericton Inn | frederictoninn.nb.ca
1315 Regent Street | Fredericton, NB
E3C 1A1 | (506)455-1430

Aide financière en vue du congrès

Afin d'être admissibles à cette caisse, les sections locales devront répondre aux critères suivants :

- Comptant en moyenne cinquante (50) membres au cours des douze (12) mois précédents ;
- Moins de 15,000\$ à leur compte bancaire ;
- Cotisations de 1.5%
- Un rapport des syndicats récent
- La section locale doit être en règle
- Doit être affiliée au SCFP NB
- Une section locale assistant au Congrès du SCFP NB avec l'aide du SCFP NB ne pourra y inscrire qu'un délégué.
- La section locale recevra un remboursement de 75% des coûts d'inscription, des pertes de salaire.
- La priorité sera accordée aux sections locales n'ayant pas reçu d'aide auparavant.

Veuillez faire parvenir les chèques au

plus tard le 1^{er} mars 2024 à:

Kimberly Copp
Secrétaire-trésorière SCFP NB
30 Caledonia Mountain Road
Hopewell Hill, NB E4H 3K6

Courriel: kimcopp16@gmail.com

(506) 874-2226

Arrérages

Exigence du SCFP Nouveau-Brunswick

Afin d'avoir droit de représentation au congrès, la section locale doit s'être acquittée de sa capitation au SCFP NB y compris le mois de décembre 2023.

Exigence du SCFP National

L'article 6.7 des Statuts du SCFP National stipule que nulle organisation dont le paiement de capitation au SCFP National est en retard de deux mois ou plus ne peut être représentée au congrès de tout autre palier du Syndicat canadien de la fonction publique. Ceci signifie que les sections locales doivent s'être acquittées de la capitation au SCFP National y compris le mois de janvier 2024.

Information pour le congrès

Pour les mises à jour et information ou pour vous inscrire en ligne, visitez notre site Web :

www.cupenb.ca

Solidarité,

**Consoeur Kimberly Copp
Secrétaire-trésorière
SCFP Nouveau-Brunswick**

Veuillez apporter un article de denrées non périssables pour la banque alimentaire régionale!! Ensemble nous pouvons faire une différence 😊



Standing Committees/Comités Convention Elections 2024

EDUCATION COMMITTEE/COMITÉ D'ÉDUCATION

VACANT	Scott Jones Elected Term ends 2025 scottbodys@aim.com	Parise St-Onge (2745) National Literacy Committee parise.st-onge@nbed.nb.ca	Jason Tower CUPE NB Liaison Jtower75@hotmail.com
	National Post-Secondary Michelle Brewer (L 2266) m.brewer@live.ca	National Library Comm Natalie LeBlanc (L 2745) dlag1948@gmail.com	Louise Firlotte, Staff Advisor lfirlotte@cupe.ca

CONTRACTING-OUT COMMITTEE/COMITÉ SUR LA SOUS-TRAITANCE

VACANT	Justin Spooner (L824) Elected Term ends 2025 Justin.spooner824@gmail.com	Chris Watson (L 380) National Committee christopher_watson@live.ca	Jamie Agnew CUPE NB Liaison 963prez@gmail.com
			Staff Advisor: Andrew Woodcock awoodcock@cupe.ca

HEALTH AND SAFETY AND ENVIRONMENT COMMITTEE/COMITÉ SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

VACANT	Allen Copp (L824) Elected term ends 2025 ac.albertcounty@hotmail.com	Serge Plourde (L 4193) National Environment Committee ksplourd@rogers.com	Serge Plourde CUPE NB Liaison ksplourd@rogers.com
		Connie Haines (L 1121) National Health & Safety Comm connie@1253.ca	Patrick Roy, Staff Advisor H&S Representative proy@cupe.ca

HUMAN RIGHTS COMMITTEE/COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE

VACANT	Shelley Vesey(L2745) Elected term ends 2025 shelley@cupe2745.net	National Young Workers Comm Vacant	National Indigenous Council Mary Guptill (L1418) Mary.gup_97@yahoo.com
Todd Hill (2745) National Pink Triangle Committee todd.hill@nbed.nb.nca	VACANT National Rainbow Committee	Abby Bourque-Coyle (1418) National Disabilities Committee abbybc@icloud.com	Staff advisor Marie-Gabrielle Gagnon mgagnon@cupe.ca

Ryan Wentworth CUPE NB Liaison ryanwnwentworth@gmail.com

PENSION AND INSURED BENEFITS COMMITTEE/COMITÉ SUR LES PENSIONS ET AVANTAGES SOCIAUX

VACANT	Josh Smith (L1418) Elected term ends 2025 Smith-joshua@hotmail.com	Marilyn MacCormack (2745) National Pensions Committee marilyn@cupe2745.net	Iris Lloyd CUPE NB Liaison president@1253.ca
			Staff Advisor: Gab Ross-Marquette grossmarquette@cupe.ca

WOMEN'S COMMITTEE/COMITÉ DE LA FEMME

VACANT	Rachel Comeau(L2745) Elected term ends 2025 Racxhelle.comeau@nbed.nb.ca	Leah Morehouse (L 2745) National Women's Committee leah@cupe2745.net	Sharon Teare (NBCNHU) CUPE NB Liaison nbcnhu-csfsnb@bellaliant.net
		Kimberly Copp (2610) National Childcare Committee Kimcopp16@gmail.com	Staff advisor; Tamara Elisseou telisseou@cupe.ca

GLOBAL JUSTICE COMMITTEE/COMITÉ SUR LA JUSTICE MONDIALE

VACANT	Caroline Dominique (L889) Elected term ends 2025 Carolinedominique.local889@hotmail.com	Darlene Hanson (L 2745) National Global Justice Committee Darlene.hanson@nbed.nb.ca	Jill Greene CUPE NB Liaison Jillgreene24@gmail.com
			Gérald LeBlanc, Staff Advisor gleblanc@cupe.ca

POLITICAL ACTION COMMITTEE/COMITÉ D'ACTION POLITIQUE

VACANT	Tammy Nadeau (L1603) Elected term ends 2025 Tammydenis.nadeau@gmail.com	Bryan Harris (L 4848) National Political Action Comm brymharris@gmail.com	Steve Drost CUPE NB Liaison sdrost@cupe.ca
			Staff advisor; Trent Snickers tsnickers@cupe.ca

Convention Standing Committee Elections 2024

- Education Committee (2 year term) as Sister Chantal Montreuil's term has ended
- Contracting-Out Committee (2 year term) as Brother Darcy Barker's term has ended
- Health, Safety and Environment (2 year term) as Sister Sonia Gibb's term has ended
- Human Rights Committee (2 year term) as Sister Shirley Basque's term has ended
- Pension and Insured Benefits Committee (2 year term) as Sister Jeanette Curtis's term has ended
- Women's Committee (2 year term) as Sister Carrie Cahill's term has ended
- Global Justice Committee (2 year term) as Brother Marc Surette's term has ended
- Political Action Committee (2 year term) as Brother Lorn Martin's term has ended



**CANADIAN UNION OF PUBLIC EMPLOYEES
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE**

DEMANDE D'AIDE À LA CAISSE DE PARTICIPATION AU CONGRÈS 2024

NOM DE LA SECTION LOCALE		
PERSONNE RESSOURCE (nom et titre)		
ADRESSE POSTALE		
TÉLÉPHONE	Domicile:	Cellulaire:
COURRIEL		

Afin d'être admissibles à la caisse de participation, les sections locales doivent répondre aux critères suivants:

- ❖ Compter une moyenne de cinquante (50) membres au cours des douze (12) mois précédents
- ❖ Un solde au compte bancaire inférieur à 15,000\$
- ❖ Structure de cotisations de 1.5%
- ❖ Rapport des syndics à jour
- ❖ La section locale doit être en règle.
- ❖ Doit être affiliée au SCFP NB
- ❖ Une section locale participant au Congrès du SCFP NB avec l'aide du SCFP NB ne peut qu'y inscrire un/une délégué/e.
- ❖ Un remboursement d'au plus 75% sera remis à la section locale pour les frais d'inscription, la perte de salaire, de l'hébergement, des allocations de repas et des déplacements.
- ❖ La priorité sera accordée aux sections locales n'ayant pas reçu d'aide auparavant.
- ❖ La priorité sera accordée aux sections locales n'ayant pas assisté au congrès au cours des cinq (5) dernières années

Veillez répondre à toutes les questions ci-dessous et inclure tous les documents requis avec votre demande.

1. Inclure une liste du nombre de membres au sein de votre section locale pour chaque mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
2. Est-ce que le solde bancaire de votre section locale est inférieur à 15,000\$? Oui Non
Inclure le relevé bancaire de la section locale pour le mois de décembre 2023.
3. Est-ce que la structure des cotisations de votre section locale est de 1.5%? Oui Non
4. Inclure le rapport des syndics pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre 2023.
5. Est-ce que votre section locale est en règle avec le SCFP NB? Oui Non
6. Est-ce que votre section locale est affiliée au SCFP NB? Oui Non

Fondés sur les coûts actuels, quel montant devrait verser votre section locale pour la participation d'un/e délégué/e au Congrès annuel 2024 du SCFP NB?

Déplacement aller/retour à Fredericton	-----	\$
Hébergement	-----	\$
Indemnité quotidienne/ repas	-----	\$
Frais d'inscription		\$ 125.00
Salaire et avantages perdus	(# jours X \$ par jour)	\$
	COÛT TOTAL ESTIMÉ	\$

Veillez envoyer les inscriptions et tous les documents requis au plus tard le 1 mars 2024 à:

Kimberly Copp
SCFP NB
30 Caledonia Mountain Road
Hopewell Hill, NB E4H 3K6

Courriel : kimcopp16@gmail.com

Date limite pour les demandes: 1 mars 2024



PRIX DE SANTÉ ET SÉCURITÉ 2024 DU SCFP NB



Le Comité de santé, sécurité et environnement du SCFP NB est heureux d'annoncer qu'il remettra son cinquième Prix annuel de santé et sécurité du SCFP NB lors de son Congrès qui aura lieu du 17 et 20 avril 2024. La ou le récipiendaire recevra une plaque commémorative.

Connaissez-vous une personne qui a contribué de manière significative à la santé et à la sécurité?

- Dont les actions ont aidé d'autres personnes;
- Dont les activités ont permis de régler des problèmes, d'obtenir d'importantes victoires, de créer des précédents, d'améliorer les conditions de travail, de reconnaître une maladie professionnelle;
- Qui est un membre en règle du SCFP ou membre à la retraite du SCFP;
- Qui est leader et militant en santé-sécurité.

Le SCFP NB attend de vos nouvelles!

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 1er mars 2024 et inclure les renseignements ci-dessous.

Renseignements sur la personne nommée:

Les mises en candidature peuvent être faites par une section locale et doivent être appuyées et signées par la présidente ou le président de la section locale. Si la présidente ou le président de la section locale est la personne proposée, la vice-présidente ou le vice-président doit signer à sa place.

Si aucune candidature n'est reçue en date du 1er mars 2024, le Conseil exécutif de la division du SCFP NB peut soumettre une candidature au Comité de santé, sécurité et environnement du SCFP NB.

NOM DE LA PERSONNE NOMMÉE: _____

ADRESSE POSTALE/NUMÉRO ET RUE : _____

VILLE/PROVINCE ET CODE POSTAL: _____

TÉLÉPHONE : (RÉSIDENTE) _____ (CELLULAIRE) _____

PROFESSION: _____ NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE: _____

SI À LA RETRAITE, PROFESSION LORSQU'ELLE TRAVAILLAIT: _____

DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES LA PERSONNE NOMMÉE EST-ELLE MEMBRE DU SCFP? _____

Instructions pour les mises en candidature :

Veillez nous fournir les lettres d'appui et tout autre renseignement pertinent sur sa contribution en matière de santé et sécurité et sur les effets bénéfiques de cette contribution. Il est préférable d'utiliser le format « points saillants », par ordre chronologique.

Les renseignements pertinents peuvent inclure les activités menées au sein de la section locale, de la division provinciale, de la fédération du travail, du SCFP national, du CTC, des conseils de gouvernement et commissions, d'associations de sécurité, de groupes internationaux, de la Commission des accidents du travail (CAT) et toute autre activité ayant contribué à la promotion de la santé et de la sécurité au travail. Limite : 2500 mots.

Présentée par:

NOM: _____

ADRESSE POSTALE/NUMÉRO ET RUE: _____

VILLE/PROVINCE ET CODE POSTAL: _____

TÉLÉPHONE : (RÉSIDENTE) _____ (CELLULAIRE) _____

COURRIEL: _____

NOM/NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE: _____

SIGNATURE (PRÉSIDENTE/PRÉSIDENT DE LA SECTION LOCALE): _____

Les candidatures peuvent être soumises à: Kimberly Copp, Secrétaire-trésorière du SCFP NB,
30 Caledonia Mountain Road, Hopewell Hill, NB E4H 3K6 **OU** par courriel à :
kimcopp16@gmail.com



Comité de la femme
du Nouveau-Brunswick

Prix du leadership féminin - SCFP NB 2024

Le Prix du leadership féminin du SCFP NB accorde une reconnaissance officielle à une consœur méritante, affiliée au SCFP NB, jouant présentement un rôle de leadership avec distinction dans le mouvement syndical et ce faisant démontre un bon leadership au sein du SCFP.

Ce prix rend hommage à la consœur qui:

Vise à promouvoir le SCFP et met en application les principes directeurs et les pratiques du SCFP et encourage l'activisme de jeunes membres;

Démontre un leadership ferme quant aux situations auxquelles font face les membres du SCFP;

Travaille au sein du SCFP afin d'améliorer la vie des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Les nominations peuvent être soumises par écrit au plus tard le 1 mars 2024 à : Kimberly Copp – secrétaire-trésorière du SCFP NB
30 Caledonia Mountain Road, Hopewell Hill, NB E4H 3K6 ou par courriel à : kimcopp16@gmail.com

Veillez inclure une description de l'implication de la consœur et pourquoi la section locale croit qu'elle doit être considérée pour ce prix.

La récipiendaire du Prix du leadership féminin sera annoncée lors du Congrès du SCFP 2024 à Fredericton.

En solidarité,

Comité des femmes du SCFP NB

CODE DE CONDUITE

Le mandat de notre syndicat, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), est la syndicalisation et la défense des travailleuses et travailleurs et la promotion de la justice économique et sociale tant pour ses membres que pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Dans la poursuite de nos objectifs, nous voulons, au SCFP, nous appuyer sur nos valeurs de bases, qui incluent les principes de solidarité, d'égalité, de démocratie, d'intégrité et de respect. Nous sommes déterminés à mobiliser notre énergie et nos compétences afin de travailler ensemble à promouvoir ces valeurs et à atteindre ces buts dans notre syndicat, dans nos communautés et ailleurs dans le monde.

Le SCFP s'engage à créer un syndicat inclusif, accueillant et exempt de harcèlement, de discrimination et de tous types d'intimidation, quels qu'ils soient. Pour pouvoir faire son travail, le SCFP doit assurer un environnement sûr à ses membres, à son personnel et à ses dirigeants élus. Au SCFP, nous voulons que le respect mutuel, la compréhension et la coopération soient à la base de toutes nos interactions.

Le Code de conduite établit des normes de comportement qui s'appliquent à ceux et celles qui participent au congrès national, aux conférences nationales, aux formations, aux réunions et à toutes les autres activités organisées par le SCFP national. Ce Code est conforme aux attentes exprimées dans l'Énoncé sur l'égalité et dans les statuts nationaux du SCFP.

Il est destiné à traiter les plaintes de comportement inapproprié lors des activités organisées par le SCFP national. Il ne s'applique pas aux plaintes relatives au milieu de travail, celles-ci étant traitées par l'entremise du mode de règlement des griefs ou de la politique sur le harcèlement au travail applicable.

Comme membres, employés et dirigeants élus du SCFP, nous nous engageons envers nos consœurs et confrères et envers le syndicat à être régis par les principes du Code de conduite et nous acceptons :

- De respecter les dispositions de l'Énoncé sur l'égalité.
- De respecter les opinions des autres, même lorsque nous ne sommes pas d'accord.
- De reconnaître et de valoriser les différences individuelles.
- De communiquer ouvertement.
- De nous soutenir et de nous encourager les uns les autres.
- D'éviter tout harcèlement et toute discrimination entre nous.
- D'éviter les commentaires et les comportements offensants.
- D'éviter d'agir de manière agressive ou intimidante.
- D'éviter tout comportement indésirable dû à une consommation excessive d'alcool ou de drogues dans le cadre d'activités syndicales, y compris les activités sociales.

Le harcèlement est un comportement inacceptable qui peut englober des gestes, des mots ou du matériel écrit dont le harceleur sait, ou devrait raisonnablement savoir, qu'ils sont abusifs et non désirés. L'intimidation est une forme de harcèlement qui prend la forme d'un comportement répréhensible persistant ciblant une personne ou un groupe et menaçant le bien-être physique ou mental, ou les deux, de cette personne ou de ce groupe de personnes.

Une plainte déposée en vertu du Code de conduite sera traitée comme suit :

1. Si possible, un membre peut tenter de parler directement à la personne dont il allègue qu'elle a eu un comportement contraire au Code, en lui demandant de mettre fin à ce comportement. Si cette approche est impossible ou ne résout pas le problème, le membre peut déposer une plainte.
2. Au congrès national, aux conférences nationales, aux formations, aux réunions et à toutes les autres activités organisées par le SFCP national, une plainte doit être portée à l'attention de l'ombudspersonne.
3. Si la plainte implique un membre du personnel, elle doit être transmise à la directrice ou au directeur concerné pour enquête et être traitée conformément à la convention collective applicable.
4. Sur réception d'une plainte, l'ombudspersonne cherchera à obtenir une résolution.
5. En cas d'échec, l'ombudspersonne doit en référer à la personne responsable qui déterminera s'il y a lieu ou non d'expulser le membre. La personne responsable a l'autorité voulue pour expulser des membres de l'activité en cas d'infractions graves ou persistantes.
6. Aux activités organisées par le SFCP national où il n'y a pas d'ombudspersonne, une personne dûment nommée et désignée pour être responsable doit recevoir la plainte. Selon la nature du problème, la personne responsable peut tenter de le régler en ayant recours à la résolution de conflit. En cas d'échec, la personne responsable doit déterminer s'il y a lieu ou non d'expulser le membre. La personne responsable a l'autorité voulue pour expulser des membres de l'activité en cas d'infractions graves ou persistantes.
7. Si la personne responsable est visée par la plainte, c'est la directrice ou le directeur ou la personne désignée qui doit assumer ce rôle.
8. En cas d'expulsion d'un membre d'une activité, la personne occupant le poste à la présidence nationale doit recevoir un rapport sur la question.

Le présent Code de conduite est destiné à créer un environnement sûr, respectueux et accueillant au SFCP. Il vise à rehausser, et non à remplacer, les droits et obligations établis dans les statuts nationaux du SFCP, dans l'Énoncé sur l'égalité et dans les lois applicables en matière de droits de la personne.

Le SFCP national invite tous les organismes à charte à élaborer et à adopter un code de conduite à l'image du présent modèle et à l'appliquer aux congrès, conférences, cours et réunions qu'ils organisent.

Le Code de conduite ci-dessus est basé sur le rapport du Groupe de travail national sur la participation des femmes (GTNPF) et sur la résolution 209 adoptée au congrès national de 2007.

ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ

La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et hommes syndiqués soient égaux et qu'ils et elles méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser, ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination sur la base de la capacité, de l'âge, de la classe, de la religion, de la langue et de l'origine ethnique.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement signifie utiliser du pouvoir réel ou perçu pour abuser d'une personne, pour la dévaluer ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les personnes méritent d'être traitées avec dignité, égalité et respect.


MARK HANCOCK
Président national


CANDACE RENNICK
Secrétaire-trésorière nationale



DEMANDE DE SERVICE DE GARDE "SUR PLACE"



(En lettres moulées svp)

NOM DU DÉLÉGUÉ/DE LA DÉLÉGUÉE:	
LOCAL UNION NUMBER/SECTION LOCALE:	
ADRESSE:	
VILLE:	PROVINCE:
CODE POSTAL:	
TÉLÉPHONE – DOMICILE :	TRAVAIL:
TÉLÉCOPIEUR:	COURRIEL:

NOM(S) DE (S) ENFANT(S)	ÂGE DATE DE NAISSANCE	LANGUES PARLÉES			ALLERGIES	BESOINS PARTICULIERS (DIÈTE, SOINS MÉDICAUX, ETC.)
		Anglais	Français	Les deux		

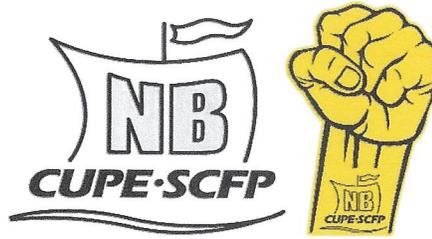
AUTRES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS:

**CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REÇU AU PLUS TARD
LE 1 MARS AU:**

SCFP NOUVEAU-BRUNSWICK
30 Caledonia Mountain Road
Hopewell Hill, NB E4H 3K6

COURRIEL: kimcopp16@gmail.com





INSCRIPTION AU CAMP POUR JEUNES 2024 DU SCFP NB au Congrès du SCFP NB

17-20 avril 2024 – Fredericton Inn

Est-ce qu'un de vos enfants, âgé entre 11 et 14 ans, serait intéressé d'assister au tout premier Camp pour jeunes du SCFP NB qui aura lieu lors du congrès?

En quoi consiste le Camp pour jeunes du SCFP NB?

Il s'agit d'un programme adapté à ce groupe d'âge offrant une éducation et des activités liées au SCFP et l'ensemble du mouvement syndical à nos jeunes.

Beaucoup de plaisir, d'activités et d'éducation pour vos enfants qui se joindront à vous lors du congrès!

Repas fourni!

Au plaisir de rencontrer votre enfant!

NOM:	
ÂGE:	
INTÉRÊTS ET PASSE-TEMPS :	
ALLERGIES:	
NOM DES PARENTS ET SECTION LOCALE	

Faire parvenir votre demande à :

Kimberly Copp
SCFP Nouveau-Brunswick
30 caledonia Mountain Road
Hopewell Hill , NB E4H 3K6

courriel: kimcopp16@gmail.com

DATE LIMITE POUR DEMANDE : 1 MARS 2024

JOUR DE DEUIL

28 AVRIL 2024



Le Jour de Deuil national a lieu le 28 avril pour rendre hommage aux travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail.

Le Comité de Santé, Sécurité et Environnement du SCFP NB encourage la participation de toutes les sections locales aux activités organisées dans leurs communautés et de porter le ruban noir cette journée-là en guise de sensibilisation.

« Un milieu de travail sain et sécuritaire est un droit fondamental. L'objectif de la santé et la sécurité est de s'assurer que tout travailleur retourne sain et sauf à la maison à la fin de chaque journée de travail. »



CONVENTION DELEGATES ALLOTTED PER LOCAL

Local Members (number)	Delegates Allotted
1-100	2
101-200	3
201-300	4
301-400	5
401-500	6
501-600	7
601-700	8
701-800	9
801-900	10
901-1000	11
1001-1100	12
1101-1200	13
1201-1300	14
1301-1400	15
1401-1500	16
1501-1600	17
1601-1700	18
1701-1800	19
1801-1900	20
1901-2000	21
2001-2100	22
2101-2200	23
2201-2300	24
2301-2400	25
2401-2500	26
2501-2600	27
2601-2700	28
2701-2800	29
2801-2900	30
2901-3000	31
3001-3100	32
3101-3200	33
3201-3300	34
3301-3400	35
3401-3500	36
3501-3600	37
3601-3700	38
3701-3800	39
3801-3900	40
3901-4000	41
4001-4100	42
4101-4200	43